

1280 heures annuellement

En moyenne 32 heures par semaine

Tâche à 100% (8-0.00)

PRÉSCOLAIRE - PRIMAIRE

TÂCHE ÉDUCATIVE (TE) - en présence des élèves Sert à déterminer le % de tâche	AUTRES TÂCHES PROFESSIONNELLES (ATP)	
828 heures annuellement En moyenne 23h par semaine X 36 semaines	TRAVAIL POUVANT ÊTRE ASSIGNÉ PAR LA DIRECTION 252 heures	TRAVAIL DÉTERMINÉ PAR L'ENSEIGNANT 200 heures (moyenne de 5 heures par semaine) 160 de ces heures sont effectuées au lieu déterminé par l'enseignant.
• activités de formation et d'éveil (au préscolaire) maximum de 810 heures (22h30 par semaine) • présentation de cours et de leçons (au primaire) (coenseignement, décloisonnement, activités étudiantes à l'horaire des élèves) • surveillance à l'horaire et à l'endroit déterminé (récréation et pause pm, autobus, retenue...) • récupération auprès de ses élèves • activités étudiantes, sorties éducatives • réunion pour la préparation des activités étudiantes et sorties • encadrement • animation du midi • habillage et déshabillage (préscolaire seulement) • chef de groupe (8-10.00)	• Journées pédagogiques : 108 heures (5h24 X 20 journées) • accueil (maximum 5 minutes à l'entrée des classes) et déplacements • rencontres d'étude de cas, multidisciplinaire, de PI, de suivi disciplinaire ou pédagogique, appel aux parents • rencontres pédagogiques, de cycle, de niveau, • participation à des comités: EHDAA, consultatif, normes et modalités... • choix et préparation de matériel didactique et de matériel adapté • classement des élèves • perfectionnement • temps de déplacement pour les enseignants itinérants (spécialistes) assignés à plus d'une école	• 10 rencontres collectives et 3 rencontres de parents en dehors de l'amplitude de travail • préparation des activités d'éveil, des cours et leçons • fabrication de matériel, copies ... • correction et consignation de notes • communications aux parents • appropriation pédagogique